



Assemblée générale

Soixante-septième session

Première Commission

9^e séance

Mercredi 17 octobre 2012, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (parle en anglais) : Cet après-midi, la Commission va conclure son débat général par un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Première Commission à ses précédentes sessions et des rapports présentés. Les membres se souviendront que faute de temps hier, nous avons dû remettre cet échange de vues à aujourd'hui.

Conformément à la pratique suivie par la Commission concernant l'examen de cette question, je vais maintenant suspendre la séance afin de nous permettre de poursuivre notre débat dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 15 h 20, est reprise à 15 h 45.

Le Président (parle en anglais) : La Commission arrive maintenant au terme de la partie de ses travaux consacrée au débat général. Au cours du débat, qui

s'est déroulé sur sept séances, nous avons pu écouter une centaine de déclarations, dont 88 de représentants nationaux, neuf des représentants de groupes régionaux et de coalitions d'États et deux faites au nom d'organisations internationales. Nous avons également entendu 13 déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse.

Collectivement, ces déclarations ont mis en évidence les préoccupations et priorités principales des États Membres en matière de désarmement et de sécurité internationale et le grand nombre d'orateurs illustre clairement toute l'importance que les États Membres continuent d'attacher aux questions de désarmement et de sécurité internationale. Le Comité a ainsi achevé la première phase de ses travaux.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (parle en anglais) : Comme je l'ai fait remarquer lors de la séance d'organisation tenue le 5 octobre, il y aura 10 réunions en tout au cours de ce segment qui se déroulera du 17 au 30 octobre et portera sur un examen thématique structuré de questions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



spécifiques réunies sous les sept groupes convenus : armes nucléaires; autres armes de destruction massives, désarmement régional et sécurité; autres mesures de désarmement et sécurité internationale; et enfin, mécanisme de désarmement. Le calendrier indicatif révisé pour ce segment de nos travaux, publié sous la cote A/C.1/67/CRP.2/Rev.1, a été distribué à toutes les délégations et affiché sur le site Web de la Première Commission, QuickFirst.

Avant de donner la parole aux délégations, je leur rappelle que nous continuerons à faire une présentation électronique des projets de résolution et, à cet égard, je leur demande de ne pas oublier que le délai de présentation des projets de résolution et de décision est fixé à demain, jeudi 18 octobre, à midi.

Comme je l'ai fait remarquer le 5 octobre au cours de notre séance d'organisation, ce délai est nécessaire afin de donner suffisamment de temps aux délégations pour qu'elles tiennent des consultations, et au Secrétariat pour qu'il fasse traduire les projets de résolution dans toutes les langues officielles. Les délégations sont invitées à présenter leurs projets de résolution avant même le délai indiqué, si possible, afin d'avoir assez de temps pour consulter leurs capitales respectives le cas échéant de manière à ce que le texte final reflète le niveau le plus élevé d'accord. Il importe, en particulier, que les délégations déposent dès que possible les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour faire les déclarations nécessaires reflétant ces incidences.

En outre, je rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission doivent également disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences d'un projet de résolution sur le budget-programme avant que l'Assemblée générale ne se prononce sur ce projet. À cet égard, j'appelle l'attention des délégations sur la directive du Bureau de l'Assemblée figurant dans son rapport à l'Assemblée générale (A/67/250). Aux paragraphes 43 et 44 de ce rapport, le Bureau réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle il incombe de traiter des questions administratives et budgétaires.

Le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le CCQAB concernant l'utilisation de l'expression « dans la limite des ressources disponibles » telle qu'elle figure dans le

document A/54/7. En conséquence, je demanderai aux délégations de bien vouloir éviter d'utiliser l'expression « dans la limite des ressources existantes » dans les projets de résolution ou de décision de la Première Commission.

Cela dit, je vais donner la parole aux délégations dans le cadre de notre examen thématique et de la présentation des projets de résolution au titre du groupe sur les armes nucléaires. Selon la pratique établie, nous avons une liste continue d'orateurs pour tous les groupes, et j'engage instamment les délégations à limiter leurs déclarations à une longueur raisonnable. Je rappelle également aux délégations qu'une liste continue signifie qu'elles doivent être prêtes à intervenir à n'importe quel moment, sans doute avant plutôt qu'après ce qu'elles avaient prévu. Les délégations qui n'auront pas pu prendre la parole avant la levée de la séance pourront être les premières à prendre la parole le lendemain.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution intitulé « Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire ».

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. De l'avis des États membres du Mouvement des pays non alignés, et comme l'indique clairement le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), les armes nucléaires constituent la menace la plus grave pour l'humanité et la survie de la civilisation, et des mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire s'imposent.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne que si l'objectif final des efforts de tous les États doit demeurer le désarmement général et complet sous un contrôle efficace, l'objectif immédiat est l'élimination complète des armes nucléaires.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés rappelle l'importance de la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. C'est pourquoi le Mouvement insiste sur la nécessité d'entamer des négociations immédiates sur un programme d'élimination progressive et complète des armes

nucléaires assorti d'un calendrier précis et comprenant une convention relative aux armes nucléaires.

Dans ce contexte, le Mouvement exprime sa profonde préoccupation devant la lenteur des progrès faits vers le désarmement nucléaire et l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires vers l'élimination de leurs arsenaux nucléaires conformément à leurs obligations légales multilatérales pertinentes et aux engagements sans équivoque qu'ils avaient pris en 2000 et 2010.

Le Mouvement des pays non alignés engage instamment les États dotés d'armes nucléaires à respecter intégralement leurs obligations légales et leurs engagements de procéder immédiatement à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires de manière transparente, irréversible et vérifiable par la communauté internationale. À cet égard, le Mouvement appelle également les États dotés d'armes nucléaires à mettre fin sans délai à leurs plans visant à moderniser, mettre à jour, remettre en état ou prolonger la durée de vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes.

Le Mouvement réaffirme qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires appliquent les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale à toutes les mesures liées à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire.

Le Mouvement demeure très préoccupé par les doctrines de défense stratégique des États dotés de l'arme nucléaire, notamment par la Revue de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN, adoptée à son sommet en 2012, qui justifie l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés appelle énergiquement à l'exclusion complète de l'emploi ou la menace des armes nucléaires de leurs doctrines militaires.

Le Mouvement réitère que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes, et réaffirme également que tous les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties de sécurité contre la menace ou l'emploi de ces armes de la part des États qui en sont dotés. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de conclure à titre hautement prioritaire un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Mouvement souligne que les progrès réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sont indispensables au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, il rappelle que la réalisation des obligations en matière de désarmement nucléaire ne devrait pas être subordonnée à des mesures de confiance ou à d'autres efforts de désarmement.

Tout en se félicitant de l'aboutissement des travaux de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à ce Traité appellent à la pleine mise en œuvre du plan d'action adopté en 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP, qui notent avec préoccupation l'absence de consensus sur un certain nombre de questions qu'ils considèrent comme prioritaires, notamment le lancement de négociations sur une convention sur les armes nucléaires et un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des assurances de sécurité négatives pour tous les États non dotés d'armes nucléaires, expriment cependant leur détermination à poursuivre leurs efforts collectifs en vue de la réalisation de ces objectifs prioritaires pendant le processus d'examen du Traité en 2015.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP soulignent que la prorogation du Traité pour une durée indéfinie n'implique pas la possession par les États dotés d'armes nucléaires de leurs arsenaux nucléaires pour une durée indéfinie. Une telle hypothèse est incompatible avec l'objectif, le but et l'intégrité du Traité, ainsi qu'avec l'objectif plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure importante vers la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés plaide pour des arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée, en vue d'établir de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où elles n'existent pas encore, sur la base du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des principes et lignes

directrices adoptés par la Commission du désarmement en 1999. Dans le même temps, le Mouvement souligne que la création de telles zones ne saurait se substituer à l'obligation juridique des États dotés d'armes nucléaires d'œuvrer pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP prient instamment le Secrétaire général et les coauteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les États de la région, de faire tout leur possible pour que la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient qui doit se tenir en 2012, à laquelle prendraient part tous les États du Moyen-Orient, soit couronnée de succès. Ils soulignent l'importance de la pleine mise en œuvre de tous les aspects du plan d'action adopté et de l'engagement actif et constructif de toutes les parties concernées afin que la Conférence débouche sur le lancement de négociations régionales visant à la pleine réalisation des objectifs de la résolution de 1995 et la création de cette zone.

Pour terminer, les États membres du Mouvement des pays non alignés sont prêts à contribuer efficacement à tous les efforts internationaux qui visent véritablement à l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce contexte, le Mouvement réaffirme sa détermination à œuvrer en vue de la convocation d'une conférence internationale de haut niveau afin d'identifier les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires le plus tôt possible, dans le but de parvenir à un accord sur un programme échelonné menant à l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé, en interdisant la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de ces armes et en prévoyant leur destruction.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés présentera un projet de résolution intitulé « Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire ». Ce projet de résolution vise à contribuer à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Nous aimerions pouvoir compter sur l'appui de toutes les délégations à ce projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.1, intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », et le projet de résolution A/C.1/67/L.2, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

M. Abdelkhalek (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, au nom du Groupe des États arabes, j'aimerais réitérer notre confiance dans votre bonne gestion des affaires de la Première Commission et vous assurer de notre plein appui pour que les travaux de la Commission soient couronnés de succès. Nous faisons nôtre l'intervention du Mouvement des pays non alignés sur les armes nucléaires prononcée par notre collègue de l'Indonésie.

La présente séance est opportune pour examiner les acquis réalisés et déterminer les missions qu'il nous reste à accomplir car le monde suit avec attention les efforts internationaux visant à libérer le monde des armes nucléaires et aspire à davantage d'efforts pour réaliser nos objectifs, notamment à la lumière des quatre plans d'action adoptés par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Il faudra se concentrer sur la transformation de cet acquis en réalité, et donc relancer le mécanisme multilatéral pour le désarmement nucléaire. Dans ce cadre, notre réussite en matière de désarmement multilatéral devrait être un but unique et indivisible.

Il faut universaliser le TNP et prendre des mesures efficaces concernant les stocks d'armes nucléaires dans les trois États qui n'ont pas encore adhéré au TNP et qui ne peuvent pas être reconnus au niveau international comme des États nucléaires au sens du Traité. Les stocks d'armes nucléaires doivent être déclarés afin qu'ils puissent être détruits de manière irréversible et vérifiable. La réalisation de cet objectif ouvrirait la voie à la ratification universelle du Traité et permettrait à la Conférence du désarmement de réexaminer efficacement son rôle et son mandat de négociation afin d'assurer le désarmement nucléaire et envisager un projet de traité sur les armes nucléaires, comme les pays membres du Mouvement des pays non alignés n'ont cessé de le réclamer.

Il faut également enrayer la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la production des matières fissiles. Cette vision panoramique et intégrale qui lie l'universalité du TNP, l'entrée en vigueur et l'application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les négociations sur les matières fissiles répond à des objectifs d'ensemble et non sélectifs. Cela exige des cinq États dotés de l'arme nucléaire qu'ils redoublent d'efforts et aillent au-delà de rencontres périodiques. Ces États doivent s'acquitter de leurs engagements en faveur du désarmement conformément

au plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)), notamment les mesures nos 5 à 22. Nous aspirons à des examens objectifs et plus approfondis, qui vont au-delà des réunions périodiques et formelles.

Les travaux préparatoires de la Conférence d'examen du TNP en 2015 ayant déjà démarré, il est de plus en plus urgent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements découlant du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. Le quatrième plan d'action concernant le Moyen-Orient figurant dans le Document final (voir NPT/CONF.1995/32 (Part I)), qui est notre plus haute priorité, reflète le consensus universel sur la proclamation du Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Les États arabes ont participé activement aux consultations tenues avec le facilitateur de la Conférence, l'Ambassadeur Jaakko Laajava, et ont présenté des communications écrites à ce sujet, tout en maintenant un contact permanent avec le Secrétariat et les trois États dépositaires du Traité, en leur qualité d'initiateurs de la Conférence. La réunion du Caire du 7 octobre 2011, qui aura été la dernière étape de ces efforts, traduit l'attachement des pays arabes à la mise en œuvre du mandat relatif à la tenue en 2012 d'une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, outre la participation active et constructive de ces pays aux travaux préparatoires de cette conférence.

Je signale à ce sujet que les États arabes ont également pris plusieurs mesures visant à créer des conditions propices au succès de la Conférence à travers des initiatives dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du suivi des efforts intensifs pour mettre en œuvre le plan d'action. Les États arabes sont en contact avec le Secrétaire général et les trois États dépositaires, et affirment l'importance d'inviter les régions dans les plus brefs délais. Nous appelons à la plus large participation possible.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'ai le plaisir de présenter officiellement le projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », publié sous la cote A/C.1/67/L.2. Le projet de résolution reprend les mêmes éléments de fond et de forme que la résolution 66/61, auxquels s'ajoutent

les mises à jour techniques nécessaires. Le projet de résolution est présenté par l'Égypte au nom des États membres de la Ligue des États arabes : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Égypte.

Le préambule du projet de résolution note avec satisfaction que les plans d'action issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 ont souligné qu'il importait de mettre en place un processus permettant d'appliquer pleinement la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et décidé, notamment, que le Secrétaire général et les auteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les États de la région, convoqueraient en 2012 une conférence à laquelle prendraient part tous les États du Moyen-Orient, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Le dispositif du projet de résolution réaffirme qu'il importe qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de parvenir à l'objectif de l'adhésion de tous les États de la région au Traité.

L'année dernière, la résolution 66/61 a bénéficié de l'appui écrasant de 167 États à l'Assemblée générale. Nous espérons que le soutien international se renforcera et invitons tous les États qui n'y étaient pas favorables à reconsidérer leur position et à rejoindre l'écrasante majorité de la communauté internationale afin d'appuyer le projet de résolution de cette année.

Qu'il me soit permis de formuler les remarques suivantes à titre national. Dans le droit fil de la position du Groupe arabe que j'ai mentionnée, j'ai l'honneur de présenter officiellement un autre projet de résolution d'une importance capitale pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde. Le projet de résolution est publié sous la cote A/C.1/67/L.1 et est intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ».

Le projet de résolution reprend le contenu exact de la résolution 66/25, adoptée par consensus au titre du même point de l'ordre du jour, seules les mises à

jour techniques nécessaires ayant été ajoutées. Il reflète l'une des aspirations les plus importantes de la région, soutenues par l'Assemblée générale depuis 1974, pour l'avenir du Moyen-Orient, où les armes nucléaires n'ont aucune place. Le texte bénéficie de l'appui consensuel de l'Assemblée générale depuis sa trente-cinquième session.

Le dispositif du projet de résolution prie instamment toutes les parties d'envisager sérieusement de prendre d'urgence les mesures concrètes voulues pour donner effet à la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, invite les pays intéressés à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et demande à tous les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait d'accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA.

L'adoption du projet de résolution est prévue le 30 octobre. L'Égypte a la certitude qu'il y aura de nouveau un consensus sur le projet de résolution intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ».

M. Román-Morey (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR). Avant tout, les États membres de l'UNASUR souhaitent réaffirmer leur engagement à parvenir à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Cela doit rester une priorité absolue pour la communauté internationale. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, il subsistera un véritable risque lié à leur utilisation et à leur prolifération. L'existence des armes nucléaires réduit la sécurité de tous les pays, même de ceux qui en possèdent. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires honoreront leurs obligations et entameront, en toute bonne foi, un processus général, transparent, irréversible et vérifiable, selon un calendrier bien défini, en vue de parvenir au désarmement nucléaire.

Les États de l'UNASUR soulignent l'importance des avancées positives enregistrées dans le domaine nucléaire, comme la mise en œuvre du nouvel accord START conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en 2010; les annonces faites par certains États dotés d'armes nucléaires sur la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité; les déclarations de certains États dotés d'armes nucléaires concernant les mesures de renforcement des garanties de sécurité négatives; et l'affirmation par certains États de l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires (TICE) qu'ils poursuivraient et achèveraient le processus de ratification du Traité.

Cependant, les raisons d'espérer doivent être ravivées par des actions concrètes de la part des États dotés d'armes nucléaires. Bien que positifs, tous ces progrès et toutes ces initiatives ne sont toutefois pas suffisants pour avancer vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tout en reconnaissant le climat favorable généré par les décisions adoptées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, l'aspiration de tous les États de l'UNASUR pour le cycle en cours du TNP n'est rien de moins que l'adoption de nouvelles mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire à la prochaine Conférence d'examen en 2015.

Les pays de l'UNASUR considèrent que les réunions des États dotés d'armes nucléaires consacrées à l'examen de la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan d'action de 2010, bien qu'importantes, ne constituent pas une avancée en soi. Nous attendons des progrès plus concrets. Les interventions des États dotés d'armes nucléaires pendant la première session du Comité préparatoire, qui a eu lieu à Vienne du 30 avril au 11 mai, manquaient d'ambition. L'issue de la Conférence d'examen de 2015 devra inclure l'adoption d'un calendrier contraignant pour l'élimination de toutes les armes nucléaires. Les États de l'UNASUR sont attachés à cet objectif.

Les États membres de l'UNASUR expriment leur déception face à l'impasse actuelle qui prévaut à la Conférence du désarmement. Celle-ci a achevé ses travaux en 2012 sans parvenir à adopter un programme de travail qui lui permette d'entamer des négociations de fond. Nous nous félicitons des discussions destinées à revitaliser les activités de la Conférence du désarmement et à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, mais nous rappelons qu'il faut traiter cette question de manière globale. La réforme de la Conférence du désarmement doit être discutée dans le cadre d'un engagement global afin d'examiner les mécanismes dans leur ensemble, ce qui pourrait se faire au cours d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nos pays continueront d'apporter leur plein appui à une formule consensuelle permettant d'adopter un programme de travail à la Conférence du désarmement, et donc de négocier de nouveaux instruments de désarmement et de non-prolifération. Tout en réaffirmant qu'ils sont disposés à ouvrir sans plus tarder des

négociations relatives à un traité sur les matières fissiles destinées à la production d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, négociations qui promeuvent les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, les États membres de l'UNASUR expriment en outre leur intérêt à traiter les autres questions clés inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes. Nous espérons que les discussions sur ces quatre sujets pourront aboutir à l'adoption d'instruments juridiques qui pourraient faire partie, de manière à se renforcer mutuellement, d'un cadre juridique plus vaste à l'instar de la Convention sur les armes nucléaires.

Il est fondamental et urgent que tous les États qui n'ont pas encore ratifié le TICE le fassent dès que possible, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux cités à l'annexe 2. Nous saluons les récentes ratifications du Traité par le Guatemala et l'Indonésie.

En attendant l'entrée en vigueur du Traité, les États membres de l'UNASUR soulignent de nouveau la nécessité de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires. À cet égard, il est essentiel que tous les États s'engagent à ne promouvoir ni mener d'essais nucléaires ou toute autre forme d'explosions nucléaires ou toute autre action contraire aux dispositions et obligations du TICE.

En tant que membres de la zone exempte d'armes nucléaires la plus densément peuplée, les États membres de l'UNASUR célèbrent le quarante-cinquième anniversaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous appelons de nouveau les États dotés de l'arme nucléaire à retirer toutes leurs déclarations interprétatives relatives aux protocoles au Traité de Tlatelolco, pour faciliter ainsi la suppression des risques d'emploi d'armes nucléaires contre les pays de la région. Nous insistons sur le fait que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et sur l'importance de meilleure coordination et coopération entre les différentes zones. Nous notons avec satisfaction que la première réunion préparatoire de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, a été organisée à Vienne en avril. Nous saluons l'offre de l'Indonésie d'accueillir la Conférence en 2015.

Les États membres de l'UNASUR se félicitent également de la décision prise par la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'encourager la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région considérée. Nous nous félicitons également que les États dotés de l'arme nucléaire aient été encouragés à retirer les réserves formulées au sujet des protocoles à ces traités, qui contiennent des garanties de sécurité négatives, comme convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Il importe également de signaler la décision qui a été prise d'organiser en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appelons tous les États de la région à participer à cette conférence en tant que premier pas vers un processus opportun d'établissement de la confiance au Moyen-Orient.

Déterminés à promouvoir les zones exemptes d'armes nucléaires, les États membres de l'UNASUR appuient le projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires » (A/C.1/67/L.45).

Les États membres de l'UNASUR soulignent également la contribution importante de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux efforts communs visant à rendre le monde plus sûr. À cet égard, nous reconnaissons l'importance du système de garanties de l'AIEA en tant qu'instrument essentiel pour veiller à ce que les matières nucléaires soient utilisées à des fins exclusivement pacifiques, conformément au TNP et aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Les États membres de l'UNASUR insistent également sur la contribution précieuse que l'AIEA peut apporter aux efforts de désarmement par des activités de vérification indépendante. À cet égard, les États membres de l'UNASUR se félicitent qu'un de ses membres, l'Uruguay, ait présidé la cinquante-sixième session de la Conférence générale de l'AIEA.

Sur ce point précis, nous soulignons l'importance de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, la seule organisation binationale au monde assurant des garanties, qui a célébré l'année dernière son vingtième anniversaire.

Pour terminer, les États membres de l'UNASUR voudraient appuyer certaines des idées formulées par

le Secrétaire général dans son récent article intitulé « Le monde est surarmé et la paix, sous-financée ». Comme l'indique M. Ban Ki-moon, les dépenses militaires considérables et les nouveaux crédits destinés à la modernisation des armes nucléaires sont difficiles à justifier 20 ans après la fin de la guerre froide. À cet égard, nous appuyons sa proposition de réduire radicalement les dépenses consacrées aux armes nucléaires et d'investir à la place dans le développement économique et social.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.4/Rev.1.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations des cinq États d'Asie centrale – la République du Kazakhstan, la République kirghize, la République du Tadjikistan, le Turkménistan et la République d'Ouzbékistan – en tant que coordinatrice du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'entrée en vigueur du Traité, le 21 mars 2009, a marqué une étape importante, par la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Depuis, les pays d'Asie centrale ont considérablement contribué au renforcement de la sécurité régionale et mondiale, du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été possible grâce aux efforts conjoints et constructifs des cinq États d'Asie centrale, qui souhaitent garantir la sécurité, la stabilité et la paix dans la région et créer les conditions nécessaires au développement et à la prospérité de leurs populations.

En prenant l'initiative de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan ont fait connaître leur position à différents niveaux. L'élan nécessaire a été donné lors du Sommet des États d'Asie centrale tenu à Almaty le 28 février 1997, lors duquel nous avons adopté la Déclaration d'Almaty demandant d'appuyer l'idée de création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. En septembre 1997, à Tachkent, nous avons organisé la conférence internationale intitulée « Asie centrale : une zone exempte d'armes nucléaires », avec la signature, en 1991, du Traité portant création de cette zone sur le site symbolique du polygone d'essais de Semipalatinsk, par décret du Président de la République du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev. Conformément à la volonté du peuple kazakh, nous avons définitivement fermé le

site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. La République kirghize est le dépositaire du Traité. La première réunion consultative sur le Traité s'est tenue le 15 octobre 2009 au Turkménistan. Le 15 mars 2011, à Tachkent, nous avons organisé la deuxième réunion consultative des États parties au Traité.

La zone d'Asie centrale présente plusieurs caractéristiques particulières. Il s'agit de la première zone sans littoral de ce type dans l'hémisphère Nord. C'est la seule zone sur laquelle des armes nucléaires ont été déployées par le passé. Les États parties au Traité se sont engagés à interdire la production, l'acquisition et le déploiement sur leur territoire d'armes nucléaires et de leurs composants et de tous autres engins explosifs nucléaires, et respectent rigoureusement toutes ces obligations.

L'institution de garanties solides en faveur de la paix et de la sécurité dans la région et dans les régions voisines est la clef d'un développement durable, de la coopération et de la poursuite de l'intégration éclairée des États à la communauté internationale. Chacun de nos États est unique et a ses caractéristiques propres, qui constituent le fondement du choix du développement et de l'intégration à la civilisation contemporaine qu'ils ont fait. Nous partageons toutefois également une histoire et des valeurs communes à tous les peuples du monde – la paix, la sécurité, le respect mutuel et la coopération. Il ne fait aucun doute que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, au cœur du vaste continent eurasiatique, a considérablement renforcé la sécurité et la stabilité d'un vaste espace géopolitique. Nous espérons que la zone de sécurité autour de l'Asie centrale s'étendra afin que le monde devienne une zone exempte d'armes nucléaires d'un seul tenant.

Un élément important du Traité est le Protocole relatif aux garanties, ouvert à la signature des États dotés de l'arme nucléaire – le Royaume-Uni, la Chine, la Russie, les États-Unis d'Amérique et la France. En signant le Protocole contenant des garanties de sécurité négatives, chaque puissance nucléaire s'engage à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires contre des États parties au Traité. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, s'est lui-même associé à l'appel en faveur de la reconnaissance rapide de l'Asie centrale comme zone exempte d'armes nucléaires. Nous nous félicitons des progrès réalisés récemment s'agissant de la reconnaissance de zones exemptes d'armes nucléaires existantes, y compris la ratification par les puissances

nucléaires, en particulier la Russie et les États-Unis, des protocoles aux traités de Pelindaba et de Bangkok.

Nous nous félicitons que des consultations aient été engagées avec des États dotés de l'arme nucléaire parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au sujet des conditions nécessaires pour les assurances de sécurité négatives. Nous espérons que ce processus débouchera rapidement sur des résultats afin de contribuer à la réalisation de notre objectif commun d'un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires. Nous croyons qu'il faut non seulement se féliciter de la volonté des États d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires, mais que cette volonté doit être encouragée par tous les moyens.

Dans les résolutions 61/88 du 6 décembre 2006, 63/63 du 2 décembre 2009, et 65/49 du 8 décembre 2010, l'Assemblée générale s'est félicitée de la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et a souligné que la création de cette zone a été une étape importante vers le renforcement du régime de non-prolifération en encourageant la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la réhabilitation environnementale des territoires touchés par la contamination radioactive, et en renforçant la paix et la sécurité régionales et internationales. Et cela a contribué de manière efficace à lutter contre le terrorisme international et à empêcher que des matières et des technologies nucléaires ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, de terroristes notamment.

Lors de la troisième réunion consultative des États parties au Traité tenue à Astana le 12 juin, les pays ont examiné un plan d'action régional visant à renforcer la sécurité nucléaire, à prévenir la propagation des matières nucléaires, et à lutter contre le terrorisme nucléaire dans la région de l'Asie centrale. La zone de l'Asie centrale a ainsi démontré sa volonté d'apporter une contribution importante à lutter contre le terrorisme international et à empêcher que des matières et des technologies nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes. Nous croyons que ce plan pourrait être un modèle que d'autres régions du monde pourraient adopter.

Les pays d'Asie centrale engagent instamment les États et les organisations internationales ayant une expérience et des connaissances dans le domaine de la réhabilitation des sites et des territoires contaminés par la radioactivité à leur venir en aide pour éliminer les

effets sur l'environnement de l'exploitation du minerai d'uranium et des activités liées aux essais nucléaires.

Dans le projet de résolution de la présente session sur le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (A/C.1/67/L.4/Rev.1), le texte est resté globalement inchangé, à l'exception d'une mise à jour technique et de l'ajout de la clause suivante au paragraphe 4 :

« ainsi que de l'adoption d'un plan d'action des États parties au Traité visant à renforcer la sécurité nucléaire, à empêcher la prolifération de matières nucléaires et à lutter contre le terrorisme nucléaire en Asie centrale ».

Il faut rappeler que cette étape dans le processus de création d'une zone exempte d'armes nucléaires n'est pas complète. À cet égard, les États qui ont signé le présent Traité en Asie centrale appellent les autres États et régions du monde à suivre cet exemple. Nous espérons que toutes les parties directement concernées prendront les mesures pratiques nécessaires à la mise en œuvre de la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et nous souhaitons sincèrement le succès de la conférence d'Helsinki qui doit se tenir en décembre de cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Suisse, qui va présenter le projet de résolution intitulé « Diminuer l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

M. Laggner (Suisse) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Chili, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria et de la Suisse sur la question de la diminution de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires.

Depuis plusieurs années, nos pays réclament des mesures concrètes pour faire face au nombre important d'armes nucléaires qui restent aujourd'hui à des niveaux élevés d'alerte. Nous demeurons profondément préoccupés par le maintien en état d'alerte d'armes qui ont la capacité destructrice de tuer des milliards d'êtres humains et constituent une menace pour la survie de l'humanité. Nous estimons qu'il est anachronique que, bien que les tensions qui ont marqué le climat de sécurité international au cours de la guerre froide se soient atténuées de manière significative, elles n'ont pas été suivies de diminutions correspondantes dans les niveaux d'alerte des arsenaux des plus grandes

puissances nucléaires. Le fait que les aspects doctrinaux de cette époque – tels que les niveaux élevés de préparation – se perpétuent aujourd’hui est une source continue et majeure de préoccupation.

Ce n’est pas par hasard que la diminution de l’état de préparation opérationnelle des systèmes nucléaires a été reconnue comme étant un élément clef du processus de désarmement nucléaire. Nous restons convaincus qu’une action dans ce domaine se traduirait par un dividende considérable dans le domaine du désarmement nucléaire en réduisant le rôle des armes nucléaires dans les doctrines nucléaires, et donc dans l’ensemble des politiques de sécurité.

Nous reconnaissons et saluons les progrès qui ont été réalisés à ce jour. Le niveau de préparation opérationnelle des armes nucléaires non stratégiques a été considérablement diminué, et des décisions ont également été prises pour réduire le nombre de bombardiers stratégiques. Ces mesures montrent qu’il est possible de lever l’état d’alerte des armes nucléaires et de relever les défis techniques et politiques. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre les niveaux anormalement élevés d’alerte de nombreuses armes nucléaires aujourd’hui. Nous sommes encouragés par les nombreux appels lancés par d’anciens officiers de haut rang de puissances nucléaires qui jugent nécessaire et possible de réduire le niveau de préparation opérationnelle des armes nucléaires.

C’est dans ce contexte que le groupe au nom duquel je prends la parole aujourd’hui présentera encore une fois un projet de résolution intitulé « Diminuer l’état de préparation opérationnelle des systèmes d’armes nucléaires ». L’objectif principal de ce projet de résolution reste inchangé : il appelle à prendre de nouvelles mesures concrètes en vue de diminuer l’état de préparation opérationnelle des systèmes d’armes nucléaires afin de veiller à ce que toutes les armes nucléaires ne soient plus en état d’alerte élevé.

Ce projet de résolution est en étroite corrélation avec le plan d’action adopté à la Conférence d’examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010, en particulier l’engagement pris par les États dotés d’armes nucléaires de prendre en considération, entre autres choses et sans tarder, l’intérêt légitime des États non dotés d’armes nucléaires à réduire plus avant l’état de préparation opérationnelle des systèmes d’armes nucléaires. Le projet de résolution se félicite des possibilités offertes par le processus d’examen du TNP de répondre à la nouvelle réduction

de l’état de préparation opérationnelle des systèmes d’armes nucléaires. Il reconnaît le dialogue en cours entre les États dotés d’armes nucléaires sur cette question et d’autres relatives au désarmement nucléaire, et attend avec impatience le rapport de 2014 par les États dotés d’armes nucléaires sur leur travail dans ce domaine.

Nos pays ont accueilli avec satisfaction l’augmentation constante de l’appui accordé par les États non dotés d’armes nucléaires et les États dotés d’armes nucléaires au texte du projet depuis sa première présentation en 2007. Le ferme appui que ce texte suscite est une démonstration de notre engagement collectif à diminuer le rôle des armes nucléaires et de notre reconnaissance du fait que la réduction des niveaux d’alerte constitue une étape intermédiaire importante vers un monde exempt d’armes nucléaires. Nous attendons avec impatience la poursuite de cet appui au projet de résolution de cette année, et invitons tous les États à le soutenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l’observateur de l’Union européenne.

M. Kos (l’Union européenne) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de parler au nom de l’Union européenne. La Croatie, pays en voie d’adhésion; l’ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l’Islande et la Serbie, pays candidats; l’Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d’association et candidats potentiels; ainsi que l’Ukraine et la République de Moldova, se rallient à cette déclaration.

Nous nous félicitons des progrès qui ont été accomplis dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, en particulier de la dynamique créée par de grands événements tels que l’entrée en vigueur l’an dernier du nouvel accord START, le succès de la Conférence d’examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010, et la première session cette année du Comité préparatoire de la Conférence d’examen du TNP de 2015. En même temps, nous continuons d’être profondément préoccupés par l’impasse persistante qui depuis plus d’une décennie afflige la Conférence du désarmement, ce qui l’empêche de s’acquitter de son mandat, et en particulier par son incapacité à entamer des négociations sur un traité sur l’arrêt de la production de matières fissiles. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et le risque que des acteurs non étatiques

aient accès à ces armes continuent d'être pour la paix et la sécurité internationales une menace majeure qui exige une approche globale.

L'Union européenne est fermement déterminée à faire respecter, mettre en œuvre et renforcer les traités et accords sur le désarmement et la non-prolifération, tout en reconnaissant qu'il convient de faire des progrès dans ce domaine, sur la base des instruments pertinents existants et de la négociation de nouveaux traités. L'Union européenne contribue activement aux efforts mondiaux visant à l'avènement d'un monde plus sûr pour tous et à l'instauration de la paix et de la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP.

L'Union européenne souligne la grande importance de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, des travaux des Sommets sur la sécurité nucléaire et de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, et elle attend avec intérêt de nouveaux progrès nous permettant d'atteindre le plus haut niveau de sécurité nucléaire au monde.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel des efforts déployés en vue du désarmement nucléaire, conformément à son article VI, et un élément important en vue du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Compte tenu des risques actuels de prolifération, nous sommes convaincus que le TNP est aujourd'hui plus important que jamais. Nous nous devons d'en préserver et d'en renforcer l'autorité et l'intégrité.

Dans ce contexte, l'Union européenne s'est félicitée des résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en mai 2010, tout comme du consensus réuni autour de son plan d'action, qui est notre feuille de route commune jusqu'à la Conférence d'examen de 2015, ainsi que des autres mesures contenues dans le Document final de la Conférence (voir NPT/CONF.2010/50 (vol. I)). Ce faisant, les États parties au TNP ont en effet confirmé leur volonté commune de préserver l'intégrité du Traité et ils en ont réaffirmé l'importance. Parallèlement, ils ont adopté des mesures visant à renforcer la mise en œuvre du régime du TNP. L'Union européenne souligne l'importance de l'universalisation du TNP et elle invite les États qui

n'ont pas encore signé ou ratifié ce Traité à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Nous appelons les États parties au TNP à mettre activement et rapidement en œuvre, de manière équilibrée, le plan d'action formulé dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010 aux fins du renforcement des trois piliers du Traité. À cet égard, nous nous félicitons des réunions tenues, dans le prolongement de la Conférence d'examen du TNP, par les États dotés de l'arme nucléaire, à Paris en 2011 et à Washington en 2012, ainsi que des initiatives lancées par les États non dotés d'armes nucléaires, telles que l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, mise en place aux fins de la mise en œuvre du Document final de 2010. La première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, qui s'est tenue en mai dernier à Vienne, a préparé la voie à un démarrage en douceur du nouveau cycle d'examen du TNP.

L'Union européenne s'est félicitée de ce que la Conférence d'examen de 2010 du TNP ait réaffirmé la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et approuvé des mesures concrètes en vue de sa pleine mise en œuvre. À cet égard, l'Union européenne a le plaisir d'annoncer qu'une réunion de suivi du séminaire tenu avec succès à Bruxelles en juillet 2011 sera organisée entre le 5 et le 6 novembre 2012, de nouveau à Bruxelles. Nous espérons que cela permettra aux participants de la région concernée et d'autres régions d'échanger des vues dans un esprit d'ouverture sur tous les aspects liés à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Union européenne s'est félicitée de ce que M. Jaakko Laajava, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de Finlande, ait été nommé facilitateur de la Conférence de 2012, et la Finlande choisie comme pays hôte. L'Union européenne est restée en contact étroit avec le facilitateur, dont elle a accueilli avec satisfaction le rapport à la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015. À l'approche de la Conférence de 2012 comme au-delà, nous serons heureux de continuer à collaborer avec le facilitateur et toutes les parties concernées et intéressées en vue de faire progresser le processus de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

L'Union européenne reste déterminée à veiller à ce que les pays qui souhaitent développer de manière responsable leurs capacités dans le domaine des

utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire bénéficient des meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. Nous soulignons le rôle essentiel que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à cet égard, et nous réaffirmons notre volonté de promouvoir l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et le protocole additionnel, qui sont la norme internationale de vérification universellement acceptée. L'Union européenne contribue également au renforcement des capacités des services d'analyse de l'Agence pour les garanties en finançant les travaux du Laboratoire de matières nucléaires. Nous nous joignons à l'appel lancé au niveau international en faveur de l'adoption pour les centrales nucléaires de normes de sûreté maximales ainsi que du renforcement des mesures de sûreté nucléaire dans le monde entier. L'Union européenne souligne également l'importance des travaux entrepris sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et elle apporte un appui financier à l'établissement prévu de la réserve d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA.

La communauté internationale doit toujours faire face à d'importants défis en matière de prolifération, qu'il lui faut relever avec détermination. Le programme nucléaire et de missiles de l'Iran, poursuivi au mépris de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et l'essai par la République populaire démocratique de Corée d'un dispositif explosif nucléaire et de ses vecteurs en sont des exemples particulièrement inquiétants. Il en va de même pour la Syrie, qui viole son accord de garanties et qui refuse toujours de coopérer avec l'AIEA, sans que le Conseil de sécurité ait encore pris de mesures à cet égard. Même dans la situation actuelle, les autorités syriennes sont toujours dans l'obligation de revenir d'urgence au respect de leur accord de garanties et de coopérer de façon urgente et transparente avec l'Agence, en donnant des précisions concernant le site de Dair Alzour et d'autres sites et en assurant l'entrée en vigueur d'un protocole additionnel dès que possible.

Les préoccupations que provoque dans la communauté internationale la question du caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien persistent; elles ont conduit à l'adoption de la dernière résolution en date du Conseil des gouverneurs relative à l'Iran, le 13 septembre. Le Conseil des gouverneurs y demande instamment à l'Iran de respecter pleinement et sans délai toutes ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de se conformer aux exigences du Conseil des gouverneurs,

et il décide que la coopération de l'Iran est essentielle et urgente s'agissant de toutes les questions en suspens, y compris concernant d'éventuelles dimensions militaires, et ce dans l'optique du retour de la confiance au sein de la communauté internationale.

L'objectif de l'Union européenne reste d'obtenir un règlement global, négocié et à long terme. Le groupe des E3+3 – l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni –, sous la houlette de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, reste ferme, tout à fait clair et uni dans sa recherche d'une réponse diplomatique rapide aux préoccupations que continue d'avoir la communauté internationale relativement au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, une solution qui se fonde sur le TNP et la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Au cours des derniers mois, des propositions claires et crédibles ont été présentées aux fins de l'adoption d'une première mesure de renforcement de la confiance devant répondre aux préoccupations immédiates les plus importantes, et portant sur le détail des activités d'enrichissement à 20 % menées par l'Iran et sur des mesures de réciprocité qui seraient avantageuses pour l'Iran. Une fois de plus, nous prions instamment l'Iran de s'employer sérieusement et de toute urgence à prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir la confiance.

Nous condamnons fermement le lancement tenté par la Corée du Nord le 13 avril, qui constitue une grave violation des résolutions 1695 (2006), 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner totalement, de façon vérifiable et irréversible, tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques existants, y compris ses activités d'enrichissement de l'uranium, et de s'abstenir de tout autre acte de provocation. Nous en appelons à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle revienne au plein respect du TNP et de ses obligations au titre des garanties de l'AIEA, et assure à l'AIEA l'accès qu'elle demande aux personnes, documents, équipements et installations nécessaires.

L'Union européenne est très préoccupée par les risques que représente la prolifération de missiles qui pourraient être utilisés pour lancer des armes de destruction massive, y compris des missiles balistiques de plus en plus grande portée et aux technologies

de plus en plus perfectionnées. Un certain nombre d'essais de missiles de portée moyenne et intermédiaire effectués ces dernières années en dehors des systèmes existants de transparence et de notification préalable, et en violation des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier par la République populaire démocratique de Corée et l'Iran, renforcent notre préoccupation.

Des assurances crédibles du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération sont des éléments indispensables du régime de non-prolifération. Nous soulignons le rôle essentiel de l'AIEA à cet égard. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel avec l'AIEA, et à les mettre en vigueur dès que possible.

L'Union européenne met en exergue le travail qu'accomplit l'AIEA dans la prévention du terrorisme nucléaire et radiologique, en particulier par l'intermédiaire du Fonds pour la sécurité nucléaire, auquel l'Union européenne verse d'importantes contributions. Nous nous félicitons également de l'issue de la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, organisée durant la semaine ministérielle, le 28 septembre, par le Secrétaire général et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

L'Union européenne appuie toutes les mesures visant à empêcher des terroristes d'acquérir des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, du matériel connexe, des vecteurs et des matières radiologiques. À cet égard, nous soulignons la nécessité de se conformer aux obligations découlant des résolutions 1540 (2004), 1887 (2009) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité, et appelons à une amélioration de la sécurité des sources radioactives. En favorisant la création de centres d'excellence régionaux dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire, l'Union européenne contribue au renforcement des capacités d'atténuation des risques que font peser ces matières.

Nous réaffirmons notre soutien au Partenariat mondial du Groupe des Huit, à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, aux Sommets sur la sécurité nucléaire, à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, à l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire, et au Groupe d'action financière.

L'Union européenne appelle les membres du Comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) à poursuivre le partage de données d'expérience en matière de contrôle des exportations

afin que tous les États puissent tirer profit de leur travail et de sa mise en pratique. L'Union européenne rappelle l'importance d'un renforcement des directives du GFN, comme convenu à la réunion plénière de 2011, et souligne la nécessité de faire de l'existence d'un protocole additionnel en vigueur une condition de l'approvisionnement nucléaire au sein du GFN. L'Union européenne se félicite également de l'examen en cours des listes de contrôle du GFN.

L'Union européenne attache la plus grande importance à une entrée en vigueur aussi rapide que possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à l'achèvement de son régime de vérification. Tout en exprimant son appui aux dispositions contenues dans la déclaration ministérielle conjointe adoptée à la réunion ministérielle sur le TICE, tenue le 27 septembre, sur la question de l'entrée en vigueur rapide du Traité, l'Union européenne se félicite de la poursuite des efforts déployés en vue de l'entrée en vigueur du TICE et elle a engagé un dialogue diplomatique à ce propos avec les pays qui doivent signer ou ratifier le Traité. Nous saluons les dernières ratifications en date, celles de la République centrafricaine, de la Trinité-et-Tobago, du Ghana, de la Guinée, du Guatemala et de l'Indonésie, État de l'annexe 2.

Nous réitérons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États restants à l'annexe 2, afin qu'ils signent et ratifient le TICE rapidement et sans conditions. En attendant l'entrée en vigueur du TICE, l'Union européenne appelle tous les États à observer un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire, et à s'abstenir de toute action contraire aux dispositions du TICE et aux obligations qui en découlent.

L'Union européenne reconnaît l'intérêt fondamental que revêt le régime de vérification du TICE comme instrument favorisant la coopération internationale et le développement de la confiance. Afin de renforcer ces capacités de vérification, l'Union européenne a appuyé la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) par le biais d'un financement européen spécifique destiné à un certain nombre de projets mis en œuvre actuellement dans le but de renforcer les capacités de vérification de l'OTICE et de faciliter la participation des pays en développement au régime de vérification.

L'Union européenne attache une grande importance à la négociation, conformément aux documents convenus à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, y compris de dispositions relatives à la vérification, comme moyen de renforcer le désarmement et la non-prolifération. Dans l'intervalle, l'Union européenne appelle les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et appliquer un moratoire immédiat sur la production de ces matières, et à démanteler ou reconverter à des fins exclusivement non explosives les installations de production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. À ce sujet, nous saluons les mesures prises par certains États dotés d'armes nucléaires, et en particulier des États membres de l'Union européenne, qui ont décrété un moratoire et démantelé ce type d'installations.

L'Union européenne souligne l'importance d'une sortie de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous appelons toutes les délégations à faire preuve de souplesse, à entamer immédiatement des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et à engager des discussions de fond sur toutes les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous saluons les initiatives prises par les États membres de la Conférence, y compris les États membres de l'Union européenne, afin de faire avancer la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Au cours du débat élargi à l'Assemblée générale, qui s'est tenu du 27 au 29 juillet 2011, l'Union européenne a présenté un certain nombre de propositions concrètes. Nous sommes prêts, à la présente session, à en discuter avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec tous les États Membres de l'ONU pour envisager également d'autres options concrètes et opérationnelles afin de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération.

L'Union européenne continue d'insister sur la nécessité d'un désarmement général et de progrès dans tous les domaines du désarmement. Les garanties de sécurité positives et négatives jouent un rôle important dans le régime de non-prolifération et le désarmement. L'Union européenne s'est engagée à promouvoir un examen plus approfondi des garanties de sécurité, et se félicite des ajustements respectifs des positions du Royaume-Uni et des États-Unis sur le nucléaire.

L'Union européenne continue d'attacher une grande importance au développement des zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues établies sur la base d'arrangements librement conclus entre les États des régions concernées, comme le prévoient les lignes directrices adoptées par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en 1999. Nous espérons que les questions en suspens concernant les zones exemptes d'armes nucléaires pourront être réglées dans le cadre de consultations approfondies, conformément aux lignes directrices de la Commission et avec l'accord de toutes les parties concernées. À cet égard, nous nous félicitons des progrès récents des négociations entre les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. L'Union européenne considère la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs comme un moyen de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

Nous nous engageons à poursuivre le désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP et nous nous félicitons de la réduction notable du nombre d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques et de leurs vecteurs depuis la fin de la guerre froide, ainsi que des mesures importantes prises par deux États membres de l'Union européenne à cet égard. Nous insistons sur la nécessité de poursuivre la réduction globale des stocks mondiaux d'armes nucléaires, en particulier dans les pays possédant les arsenaux les plus importants.

À cet égard, nous reconnaissons l'application, réaffirmée par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence qui doivent guider l'adoption de toutes les mesures prises dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements, comme une contribution à l'instauration et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, compte tenu de ces conditions. Nous poursuivrons nos efforts en vue de promouvoir une plus grande transparence à l'appui de nouveaux progrès en matière de désarmement. L'Union européenne se félicite de la transparence accrue affichée par certains États dotés d'armes nucléaires, en particulier les États membres de l'Union européenne, sur les armes nucléaires qu'ils possèdent, et invite les autres pays à faire de même.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du nouvel accord START signé en 2010 entre les États-Unis et la Fédération de Russie. À cet égard, l'Union européenne rappelle qu'il subsiste d'importants arsenaux déployés et stockés ne faisant pas l'objet d'accords formels de maîtrise des armements. Nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à poursuivre les négociations afin de réduire davantage leurs arsenaux nucléaires, y compris non stratégiques. Nous les appelons, ainsi que tous les États possédant des armes nucléaires non stratégiques, à inclure ces types d'armes dans leurs processus de maîtrise générale des armements et de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination, tout en reconnaissant l'importance de nouvelles mesures favorisant la transparence et la confiance afin de faire avancer le désarmement nucléaire.

De graves problèmes persistent dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et nous devons y faire face avec détermination. Nous constatons avec satisfaction l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs consacrés par le TNP. L'Union européenne appelle tous les États à saisir cette occasion pour œuvrer de concert afin de rendre le monde plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais faire deux observations à l'intention des délégations. Je comprends qu'il est important et utile de se consulter pour recueillir un appui en faveur des projets de résolution mais j'encourage les membres à faire moins de bruit pour ne pas déranger les orateurs. Deuxièmement, j'encourage également les orateurs à limiter la durée de leur intervention.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».

M. Lindell (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel agenda : Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande et mon pays, la Suède. La Coalition va une nouvelle fois présenter le projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Le texte du projet de résolution a été distribué à toutes les délégations et je saisis cette occasion pour en souligner les éléments clefs.

Comme nous l'avons indiqué dans la déclaration que nous avons prononcée dans le cadre du débat général (voir A/C.1/67/PV.2), la Coalition pour un nouvel agenda demeure attachée à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuons d'œuvrer pour le plein respect des obligations de désarmement nucléaire résultant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des autres engagements pris aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995, 2000 et 2010. Le projet de résolution aborde plusieurs questions relatives au désarmement nucléaire sur lesquelles des progrès sont indispensables pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Par ce projet de résolution, nous réaffirmons que les États dotés de l'arme nucléaire doivent prendre des mesures concrètes, transparentes, vérifiables et irréversibles pour éliminer tous les types d'armes nucléaires. Le projet de résolution met également l'accent sur des éléments importants tels que les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout emploi d'armes nucléaires, la nécessité de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'utilité des zones exemptes d'armes nucléaires.

Tout en demandant le plein respect de toutes les décisions, résolutions et engagements pris aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, en 2000 et en 2010, le projet de résolution appelle en particulier l'attention sur la mesure n° 5 du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Les États dotés de l'arme nucléaire sont invités à prendre des mesures pour l'appliquer dans les délais requis et à rendre compte de leurs efforts. Le projet de résolution souligne l'importance des mesures de transparence et encourage la conclusion d'un accord sur une présentation normalisée des informations.

La première session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour le présent cycle, tenue en mai à Vienne sous la direction très compétente de l'Ambassadeur Woolcott (Australie), a jeté les bases des travaux à mener pour honorer les engagements pris en 2010.

Par ce projet de résolution, nous appelons de nouveau les États dotés de l'arme nucléaire à réduire encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et

de sécurité. Le texte souligne également qu'il importe de faire en sorte que toutes les matières fissiles n'étant plus nécessaires à des fins militaires soient irréversiblement éliminées et insiste sur la nécessité de développer les capacités et arrangements de vérification nécessaires au désarmement nucléaire. Ce dernier point a fait l'objet d'un document de travail présenté par la Coalition pour un nouvel agenda à la session du Comité préparatoire tenue en 2012. En soulignant l'importance du multilatéralisme, le projet de résolution appelle à la mise en œuvre des trois recommandations relatives à la Conférence du désarmement qui figurent dans le plan d'action du TNP.

Par ce projet de résolution, nous saluons les progrès réalisés aux niveaux bilatéral et régional. À cet égard, le texte rappelle que la Conférence d'examen de 2010 a encouragé les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie à poursuivre les discussions sur les mesures de suivi à prendre en vue de réduire encore leurs arsenaux nucléaires, dans le cadre du Traité entre ces deux pays sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et encourage l'élargissement de ce processus afin que d'autres États dotés de l'arme nucléaire y participent.

Le projet de résolution souligne que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient doit être pleinement appliquée et appelle à la poursuite des efforts en vue de la convocation en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La Coalition pour un nouvel agenda demande aux États dotés de l'arme nucléaire de présenter au Comité préparatoire, en 2014, des rapports de fond complets sur les initiatives qu'ils ont prises pour appliquer la mesure n° 5 du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 afin de permettre à la Conférence d'examen de 2015 de faire le bilan et d'envisager les prochaines mesures à prendre pour appliquer pleinement l'article VI du Traité en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

La Coalition pour un nouvel agenda continue d'exhorter l'Inde, Israël et le Pakistan à accéder au Traité en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire et à placer leurs installations sous le contrôle du régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous demandons également à la République populaire démocratique de Corée de revenir sur sa décision de se retirer du TNP et de mettre fin,

de manière vérifiable, à ses programmes d'armement nucléaire.

La Coalition pour un nouvel agenda réaffirme son opposition à tout essai d'armes nucléaires. Nous insistons sur l'importance de la ratification et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un instrument absolument essentiel aux efforts de désarmement nucléaire. Nous nous félicitons vivement de toutes les récentes ratifications du TICE et estimons encourageante l'annonce par certains États de leur intention de mener à bien le processus de ratification.

Nous encourageons tous les États Membres à appuyer le projet de résolution et nous espérons que le texte que nous avons présenté continuera de bénéficier d'un appui accru, comme cela est le cas depuis quelques années. Nous ne doutons pas que les délégations voudront se joindre à nous pour exprimer leur ferme volonté de voir appliquer les éléments du plan d'action du TNP et avancer dans la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux précédents orateurs pour dire à quel point je suis heureux de vous voir présider et diriger les travaux importants de la Première Commission. Je prends la parole en ma qualité de Président de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, tenue à Vienne du 30 avril au 11 mai. C'est avec plaisir que j'informe la Première Commission que cette première session s'est bien déroulée et a été efficace. Toutes les décisions relatives aux procédures nécessaires pour lancer le nouveau cycle d'examen du TNP ont été prises rapidement dans la matinée du 30 avril, ce qui a permis au Comité préparatoire d'entamer ses délibérations de fond.

M. Špokauskas (Lithuanie), Vice-Président, assume la présidence.

Dès les premières consultations que j'ai tenues, il est clairement apparu que les États parties souhaitent prendre part à des discussions constructives sur la tâche importante que représente la mise en œuvre du TNP, en particulier moyennant l'exécution du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. En effet, de mon point de vue, le résultat le plus important de la première session du Comité préparatoire

est le fait que les États parties ont axé leur attention sur le plan d'action. Ils ont ainsi montré qu'ils demeureraient attachés à ce document, dont ils ont concrètement renforcé le rôle de point de départ pour avancer dans la mise en œuvre du TNP. Compte tenu de la portée, de la précision et de l'ambition du plan d'action, nous n'étions pas certains d'y parvenir. Il s'agit d'une réalisation importante qu'il faut bien entendu porter à l'actif des États parties.

Le résumé factuel que j'ai préparé et présenté au Comité préparatoire en tant que document de travail visait à donner un aperçu de la profondeur et de la portée de ces discussions. J'espère qu'il aidera les États parties dans leurs préparatifs de la deuxième session du Comité préparatoire, qui se tiendra à Genève en avril et mai 2013.

Dans mes déclarations d'ouverture et de clôture de la session du Comité préparatoire, j'ai posé aux États parties la question suivante : « Avancions-nous tous ensemble dans la bonne direction? ». Cette interrogation n'appelait pas à l'époque de réponse, puisque la session n'avait pas pour but que les États Membres se prononcent collectivement, à une étape aussi précoce du processus d'examen, sur le fait de savoir si oui ou non nous sommes sur la bonne voie dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010.

Aujourd'hui, toutefois, je voudrais répondre à cette question par l'affirmative, mais avec quelques réserves néanmoins, étant donné l'ampleur des défis de mise en œuvre qui attendent les États parties au TNP à l'approche de 2015. Sans surprise, les travaux de la session ont fait ressortir que l'état de mise en œuvre du plan d'action demeure inégal. Même compte tenu des difficultés qu'il y a à évaluer la mise en œuvre de nombreuses mesures, la mise en œuvre du pilier 3, « Utilisations pacifiques », est manifestement en avance sur celle du pilier 2, « Non-prolifération », et du pilier 1, « Désarmement ». En ce qui concerne la matérialisation de la décision prise en 2010 de convoquer une conférence sur le Moyen-Orient en 2012, les consultations menées par le facilitateur et les coorganisateur se poursuivent. Il s'agit bien entendu d'un effort en cours d'une très grande importance.

Les États dotés de l'arme nucléaire ont fait une déclaration très détaillée au Comité préparatoire, mais ils doivent faire montre d'un plus grand leadership encore et surtout faire plus souvent rapport sur les mesures qu'ils prennent. Les attentes sont très fortes vis-à-vis des États nucléaires pendant le présent cycle

d'examen. Ils devront entre autres rendre compte, à la troisième session du Comité préparatoire en 2014, de leurs initiatives pour respecter les engagements de désarmement pris au titre de la mesure n° 5. Les autres États sont très curieux de savoir ce qu'ils ont fait pour honorer leurs promesses. Même si cela est parfois difficile, les États dotés d'armes nucléaires doivent satisfaire ce besoin d'information. Il est de leur intérêt de se montrer activement transparents.

Dans le même temps, cette transparence active sert aussi les intérêts des États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires. Venant moi-même d'un pays qui a présenté un rapport détaillé sur la mise en œuvre du plan d'action au niveau national au Comité préparatoire, j'encourage les États non dotés d'armes nucléaires à présenter des informations aussi fournies que possible. C'est une manière d'inciter les autres à être transparents.

La dynamique engagée ne se poursuivra que si les États parties au TNP continuent de considérer le plan d'action comme un bien collectif. En matière de mise en œuvre, tous les États parties ont des responsabilités et des capacités différentes selon les piliers du TNP, mais tous sont partie prenante du plan d'action. Cette notion de propriété collective est clairement ressortie à la première session du Comité préparatoire et doit être entretenue. Nous devons également nous pencher sérieusement sur l'avenir et trouver des idées véritablement nouvelles. Certaines ont déjà été formulées à Vienne, mais nous en aurons besoin de davantage à mesure que le processus d'examen avancera, afin aussi d'avoir une meilleure idée de l'état de mise en œuvre.

Je voudrais conclure en disant que les États parties sont venus au Comité préparatoire avec beaucoup de réalisme, le sentiment solide de savoir où nous en sommes dans ce nouveau cycle d'examen et la conscience bien réelle que le résultat de la Conférence d'examen de 2010 était une réalisation qui valait la peine d'être consolidée. La session de Vienne nous a donné la possibilité de faire le bilan de ce qui a été accompli au cours des deux années écoulées et de mieux comprendre l'ampleur des défis auxquels nous nous heurtons en matière de mise en œuvre à l'heure où nous franchissons le cap de la deuxième moitié du cycle d'examen. Le fait que la session de 2012 du Comité préparatoire nous ait donné une base solide sur laquelle construire ne veut pas dire, et j'insiste là dessus, que la Conférence d'examen de 2015 sera un succès. Ce dernier est tributaire de nos efforts et de notre volonté politique. J'attends avec intérêt la tenue de la deuxième session

du Comité préparatoire, dans six mois à Genève, et je ne manquerai pas d'aider le Président, issu du Groupe des États d'Europe orientale, à maintenir la dynamique indispensable.

M. Simon-Michel (France) : Je m'associe pleinement au discours qui vient d'être prononcé au nom de l'Union européenne. Le domaine nucléaire a été marqué cette année par des avancées positives. Néanmoins, l'aggravation de la prolifération nucléaire et le blocage persistant du multilatéralisme constituent des sources majeures de préoccupation. Je voudrais revenir sur la manière dont la France perçoit chacun de ces divers éléments.

Je tiens tout d'abord à saluer le bon déroulement général du premier Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. Grâce au talent et au professionnalisme de notre collègue, l'Ambassadeur Peter Woolcott, qui vient de s'exprimer, mais aussi grâce à la volonté de tous les États parties au TNP de préserver le consensus acquis en 2010 lors de la Conférence d'examen, nous avons pu démarrer ce nouveau cycle avec l'adoption rapide des règles de procédure et des discussions approfondies sur la mise en œuvre du plan d'action, qui constitue notre feuille de route commune avec des objectifs forts sur chacun des trois piliers. Nous avons également pu discuter de sujets essentiels que sont le retrait du TNP et le respect des engagements de non-prolifération.

Je souhaiterais également saluer les efforts de M. Jaakko Laajava pour le travail accompli depuis sa désignation il y a tout juste un an. Nous lui avons apporté tout notre soutien et continuerons de le faire dans la préparation de la Conférence, prévue pour la fin de cette année, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massives au Moyen-Orient.

S'agissant des efforts en matière de désarmement, mon pays s'est mis au travail de suite pour respecter les échéances du plan d'action de 2010. Je souhaiterais tout d'abord rappeler quelques-unes de nos actions passées dont certaines, irréversibles, sont inédites parmi les États dotés de l'arme nucléaire : le démantèlement unilatéral et irréversible des installations de production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires; la réduction de moitié du nombre de têtes nucléaires; le démantèlement complet de notre composante sol-sol; la réduction d'un tiers de notre composante aéroportée et de notre composante océanique; le démantèlement

complet de nos sites d'essais nucléaires. Nous avons été, avec le Royaume-Uni, le premier État doté à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

La France n'entend pas participer à une quelconque course aux armements. Elle applique le principe de stricte suffisance, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique. Visant exclusivement des circonstances extrêmes de légitime défense, la dissuasion française n'est en rien contraire au droit international, comme l'a rappelé l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 8 juillet 1996.

Nous devons naturellement poursuivre nos efforts vers un monde plus sûr pour tous. Sans attendre, avec nos partenaires du groupe des cinq membres permanent du Conseil de sécurité (les 5P), nous avons développé une concertation comme jamais cela n'avait été le cas pour mettre en œuvre le plan d'action adopté en 2010. Dans le prolongement de la première Conférence de suivi du TNP à Paris, en 2011, s'est tenue avec succès, à Washington, en juin dernier, une nouvelle conférence de suivi. Nous travaillons dans ce cadre au renforcement de la confiance mutuelle et de la transparence, essentielles aux efforts ultérieurs de désarmement, ainsi que sur les meilleurs moyens de rendre concrètement compte des progrès et des actions entrepris pour mettre en œuvre le plan d'action. Un groupe d'experts destiné à développer un glossaire de définitions communes sur le nucléaire vient d'être lancé, sous l'égide de la Chine, pour faciliter les discussions entre nous et renforcer la confiance mutuelle. Le groupe des 5P reste enfin pleinement engagé pour promouvoir l'entrée en vigueur du TICE, et continue d'apporter son soutien au lancement immédiat de négociations sur un traité d'interdiction de la production des matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement.

Mon pays soutient de longue date la constitution de zones exemptes d'armes nucléaires. L'approche régionale constitue en effet une des voies importantes de promotion du désarmement et de la non-prolifération. Dans ce cadre, nous sommes prêts, conjointement avec les autres États dotés, à signer le plus rapidement possible le protocole au Traité de Bangkok. Nous avons également procédé, le 17 septembre dernier, à la signature de deux déclarations croisées avec la Mongolie sur le statut exempt d'armes nucléaires de ce pays.

Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière en matière de désarmement,

mon pays ne s'y dérobera pas et ne ménagera pas ses efforts pour respecter la feuille de route de 2010. Néanmoins, je tiens à souligner combien la mise en œuvre du plan d'action du TNP est aussi de la responsabilité de tous. J'ai déjà souligné combien la ratification récente du TICE par l'Indonésie, État visé à l'annexe 2, revêtait une importance particulière mais je tiens également à saluer les ratifications de la Guinée et du Guatemala, intervenues depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

Le désarmement dépend avant toute chose de la confiance mutuelle entre États et de la perception générale de sécurité. Il ne peut pas être décidé en faisant abstraction du contexte stratégique dans lequel nous vivons et de l'évolution des menaces. Or, la prolifération demeure la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales. C'est un obstacle au développement de coopérations nucléaires civiles, en sapant la confiance. C'est aussi un frein aux progrès du désarmement nucléaire. Mon pays engagera tous les efforts pour renforcer la lutte contre la prolifération.

L'Iran continue de violer son accord de garanties, les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le dernier rapport de l'AIEA du 30 août indique que ce pays n'a pas modifié son attitude : poursuite des activités d'enrichissement notamment sur le site de Fordou où la capacité d'enrichissement de l'uranium a doublé; croissance des stocks d'uranium enrichi de 3,5 % et de 20 % sans aucune finalité civile crédible; absence de coopération sur la possible dimension militaire de son programme nucléaire; activités de dissimulation sur le site militaire de Parchin sur lequel l'Agence suspecte l'Iran d'avoir mené des essais liés à la conception d'un engin militaire. Nous saluons dans ce contexte l'adoption le 13 septembre par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA d'une nouvelle résolution sur l'Iran.

Comme l'a souligné le Président de la République au début de la présente session de l'Assemblée générale,

« La France n'accepte pas cette dérive qui menace la sécurité de la région mais, nous le savons, aussi la paix dans le monde... [N]ous sommes prêts à prendre de nouvelles sanctions, non pas pour punir le grand peuple iranien, mais pour dire à ses dirigeants qu'il convient de reprendre la négociation avant qu'il ne soit trop tard. »
(A/67/PV.6, p. 45)

La France est déterminée à trouver, avec ses partenaires de l'E3+3, une solution diplomatique de long terme à cette crise, fondée sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous attendons de l'Iran qu'il réponde de manière constructive à nos propositions et qu'il négocie sérieusement. À défaut, nous continuerons de renforcer, avec nos proches partenaires, la pression diplomatique sur l'Iran, notamment avec de nouvelles sanctions.

La Corée du Nord poursuit quant à elle son programme nucléaire et balistique, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Le démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire et balistique nord-coréen est aussi une priorité pour la communauté internationale qui a condamné avec fermeté le tir spatial effectué par la Corée du Nord le 13 avril dernier. La Corée du Nord doit se conformer à l'ensemble de ses obligations internationales et s'abstenir de tout nouvel acte susceptible de porter atteinte à la sécurité régionale et internationale. Enfin, la lumière reste à faire sur le dossier nucléaire syrien.

S'agissant du régime de non-prolifération, nous devons en priorité appuyer les efforts de l'AIEA, pour faire en sorte que son système de garanties demeure pleinement efficace. Nous appelons en particulier tous les États parties au TNP qui ne l'auraient pas déjà fait à conclure un accord de garanties généralisées afin de satisfaire aux obligations posées par l'article III du TNP. La France considère en outre que, pour atteindre les objectifs de l'article III.1 du TNP, la mise en œuvre combinée d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel doit constituer le standard de vérification. Les progrès vers l'universalisation du protocole additionnel sont réels, mais demeurent insuffisants.

J'en viens maintenant aux négociations multilatérales en matière de désarmement nucléaire. Cela fait des années que la communauté internationale réfléchit au meilleur moyen de les relancer. La situation a généré des frustrations croissantes que nous partageons. Le temps de nouvelles discussions sur l'ordre des priorités est passé. La mesure n° 15 du plan d'action du TNP appelle à commencer immédiatement la négociation d'un traité d'interdiction de la production des matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement. Cette priorité est également reconnue par la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, ainsi que chaque année par une résolution de l'Assemblée générale.

Il est urgent que la Conférence du désarmement adopte enfin un programme de travail, en s'appuyant sur le document CD/1864, agréé au consensus en 2009 après des années de discussion. Le démarrage de la négociation d'un traité interdisant la production des matières fissiles est en effet la prochaine étape logique du désarmement nucléaire, après le TNP et le TICE, car la matière fissile est la matière première des armes.

La Conférence du désarmement est le seul organe multilatéral chargé de négocier des traités à vocation universelle dans le domaine du désarmement et de très nombreux pays, dont le mien, y sont très attachés. Elle a de nombreux succès à son actif, comme la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ou le TICE, pour ne citer que les plus récents. La situation actuelle, due à l'opposition d'un seul pays, suscite des frustrations légitimes, dans mon pays en premier lieu. Des idées nombreuses et diverses circulent sur la façon de surmonter ce blocage. Mais l'expertise et les caractéristiques de la Conférence du désarmement, en particulier la règle du consensus et la participation de tous les États ayant des capacités clés dans le domaine nucléaire, sont aussi la garantie que les conventions qu'elle négocie auront une vocation réellement universelle et apporteront une vraie contribution à la sécurité internationale. Nous devons en tenir compte pour éviter de nous engager dans une direction sans issue.

Il est temps aujourd'hui d'agir de manière concrète et réaliste, en favorisant une approche étape par étape du désarmement. C'est à l'aune de ces critères que nous examinerons les résolutions qui seront déposées pour relancer les négociations.

Puisque le thème de ce débat s'intitule « armes nucléaires », je souhaiterais enfin dire un mot sur le terrorisme nucléaire. La France se félicite des progrès importants accomplis dans ce domaine et mis en valeur à l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul. C'est dans ce contexte que la France, avec l'Allemagne, a décidé de présenter à nouveau cette année son projet de résolution sur la prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes. L'objectif pour nous est de maintenir la mobilisation de la communauté internationale contre cette menace potentielle, compte tenu des conséquences radiologiques sérieuses que pourrait entraîner une utilisation malveillante de certaines sources radioactives à des fins terroristes. Le

Président peut compter sur notre plein soutien tout au long de cette session de la Première Commission.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, qui va présenter le projet de résolution intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ».

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est résolument convaincu que les conséquences tragiques de l'emploi d'armes nucléaires ne doivent jamais se répéter. Seul pays à avoir subi des bombardements atomiques, le Japon déploie des efforts concrets et graduels pour l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

Au titre de ces efforts permanents, le Japon présente une nouvelle fois à la Commission un projet de résolution sur le désarmement nucléaire intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ». À l'instar des années précédentes, ce projet de résolution met l'accent sur les mesures concrètes et effectives que la communauté internationale doit prendre pour faire avancer le désarmement nucléaire. Nous espérons que tous les États Membres apporteront leur appui à ce texte.

Le Japon accueille avec satisfaction les mesures unilatérales et bilatérales prises ces dernières années par les États dotés de l'arme nucléaire, à savoir la France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis, pour réduire la taille de leur arsenal nucléaire. Nous les encourageons à ne pas s'arrêter là et à procéder à de nouvelles réductions dans toutes les catégories d'armes nucléaires. Outre ces efforts, il est impératif que les États nucléaires procèdent à un désarmement multilatéral afin que nous puissions nous rapprocher de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. D'ailleurs la mesure n° 5 du programme d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre rapidement une série de mesures concrètes tendant au désarmement.

À cet égard, le Japon se félicite des réunions tenues par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (5P), dont la plus récente a eu lieu à Washington, en juin, pour renforcer la confiance entre les cinq États nucléaires. Nous espérons que ce processus du 5P produira des résultats tangibles qui mèneront à un désarmement mondial sur une base multilatérale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de désarmement nucléaire, le principe de la transparence est

crucial. Le Document final de la Conférence d'examen de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) souligne l'importance de renforcer la confiance mutuelle grâce à une transparence accrue. C'est pour cette raison que l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement (NPDI) met l'accent sur cette question. Comme elle l'a indiqué dans sa déclaration commune faite lors de sa cinquième réunion ministérielle tenue le mois dernier à New York, la NPDI a mis au point un projet de formulaire de notification comme le préconise la mesure n° 21 du plan d'action du TNP, et l'a partagé avec les États dotés d'armes nucléaires. Nous avons également soumis ce formulaire à la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 tenue cette année à Vienne, en annexe à notre document de travail sur la transparence. Le Japon espère que la contribution de la NPDI contribuera à la conclusion d'un accord par les États dotés d'armes nucléaires sur un formulaire unique de notification et sur la périodicité appropriée pour sa présentation.

En même temps, tandis que les États dotés d'armes nucléaires mènent à bien leurs activités, les États non parties au TNP ne doivent pas rester inactifs. Le Japon engage instamment ces États à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires sans délai et sans conditions.

Le Japon est convaincu que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la prochaine étape logique vers le désarmement nucléaire. Il est donc regrettable qu'il n'y ait pas eu à la Conférence du désarmement de nouvelles perspectives de négociations sur un tel traité. Par conséquent, tout en poursuivant ses efforts pour lancer des négociations au sein de la Conférence du désarmement, le Japon estime qu'il est utile d'envisager une autre solution qui mènera à des négociations. En tant que membre de la NPDI, le Japon soutient fermement les efforts déployés par le Canada cette année pour trouver une solution à la situation actuelle en présentant une fois de plus un projet de résolution sur un tel traité à l'Assemblée générale. Entre-temps, jusqu'à la conclusion et l'entrée en vigueur d'un tel traité, le Japon demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de déclarer et de maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

En même temps qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) doit également entrer en vigueur dès que possible. C'est pourquoi

le Japon se félicite de la ratification du TICE par l'Indonésie et le Guatemala en 2012. Nous avons saisi toutes les occasions d'exhorter les États non-parties, en particulier les huit États restants de l'annexe 2, à signer et ratifier le TICE, et nous avons l'intention de poursuivre ces activités.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires conformément aux directives de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies contribue à la paix et à la sécurité mondiales et régionales. Dans ce contexte, le Japon appuie la convocation de la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ce qui a été convenu lors de la Conférence d'examen de 2010. Nous félicitons le facilitateur des efforts qu'il a consentis pour tenir de larges consultations avec toutes les parties prenantes en vue d'assurer le succès de la conférence. Nous appelons toutes les parties au Moyen-Orient à y participer dans un esprit de coopération loyal et constructif. En attendant, nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires signeront et ratifieront au plus tôt le Protocole au Traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

En parallèle avec le désarmement nucléaire, il est important de renforcer et de maintenir la non-prolifération nucléaire en vue de consolider la paix et la sécurité. En conséquence, il est indispensable que chaque État s'acquitte pleinement de ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Les questions nucléaires relatives à la République populaire démocratique de Corée et l'Iran posent un sérieux défi à la paix et à la stabilité de leurs régions, ainsi qu'à la communauté internationale tout entière. Le Japon engage instamment à la République populaire démocratique de Corée à renoncer à toutes ses armes nucléaires et programmes nucléaires existants, y compris les activités d'enrichissement d'uranium, d'une manière complète, vérifiable et irréversible. La République populaire démocratique de Corée doit immédiatement s'acquitter de ses obligations et engagements au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la déclaration conjointe de 2005 des pourparlers à six.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, le Japon exhorte l'Iran à respecter pleinement et sans délai ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que les dispositions des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et à

coopérer pleinement avec l'AIEA afin de résoudre toutes les questions en suspens, y compris celles qui ont trait aux dimensions militaires éventuelles de son programme nucléaire

En guise de conclusion, permettez-moi de rappeler que le Japon est pleinement engagé dans l'instauration d'un monde pacifique et sûr exempt d'armes nucléaires. Nous avons l'intention de continuer régulièrement à promouvoir des mesures efficaces de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en étroite coopération avec d'autres États Membres des Nations Unies.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement (NPDI) : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Chili, les Émirats arabes unis, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne et la Turquie. Lors de sa réunion tenue à New York le 26 septembre, la NPDI a réitéré sa détermination à soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010 par le biais de mesures concrètes, et à poursuivre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Plusieurs États parties au TNP font des efforts importants en vue d'atteindre ces objectifs, mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous rappelons que la mesure n° 5 du plan d'action de 2010 invite les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures pour mettre en œuvre leurs engagements en temps opportun et faire rapport sur leurs efforts. À cet égard, une priorité clef de la NPDI est de continuer à inciter à une plus grande transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires. Une culture de plus grande transparence est essentielle pour renforcer la confiance et, finalement, la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. La NPDI continue à engager les États dotés d'armes nucléaires à participer au projet de formulaire de notification que nous avons d'abord partagé en juin 2011, guidé par la mesure n° 21 du plan d'action 2010 du TNP, en tant que contribution aux discussions entre les États dotés d'armes nucléaires sur la transparence et la notification concernant tous les types d'armes nucléaires.

La NPDI souhaiterait progresser vers un dialogue entre les États-Unis et la Russie sur toutes les catégories d'armes nucléaires, y compris les armes nucléaires substratégiques. En ce qui concerne les arsenaux nucléaires en général, la NPDI aimerait voir d'autres

réductions quantitatives et des mesures parallèles visant à réduire l'importance des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité et les doctrines militaires.

Sur les questions régionales, nous réitérons notre appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et aux efforts de mise en œuvre de la décision prise à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 de convoquer une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, à laquelle participent tous les États de la région sur la base d'arrangements librement consentis. Nous saluons et appuyons pleinement les efforts déployés par le facilitateur pour mener de larges consultations auprès de toutes les parties prenantes concernées afin que la conférence soit un succès et pour appeler toutes les parties au Moyen-Orient à participer et dialoguer dans un véritable esprit constructif et de coopération.

Nous approuvons la Déclaration ministérielle commune des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), publiée le 27 septembre et dont 101 États se sont portés coauteurs, et nous exhortons les huit États restant à l'annexe 2 à ratifier le Traité le plus tôt possible pour mettre ainsi fin à jamais aux explosions nucléaires expérimentales. Nous applaudissons à la ratification du TICE par l'Indonésie, qui a constitué un progrès marqué vers l'entrée en vigueur de cet instrument. Nous applaudissons à la ratification du Traité par le Guatemala et trouvons encourageantes les communications reçues de l'Iraq et de la Thaïlande sur les mesures qu'ils prennent aux fins de la ratification du Traité.

Nous restons profondément préoccupés par le manque de travail réalisé sur les questions de fond à la Conférence du désarmement s'agissant des quatre points centraux de son ordre du jour. Nous appelons instamment à l'adoption et à l'application d'un programme de travail global comprenant le démarrage immédiat de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous appuyons également énergiquement les efforts déployés par le Canada au cours de la présente session de la Première Commission en vue de proposer des solutions permettant de progresser sur les travaux de fond portant sur cette étape essentielle vers la réalisation d'un monde

sans armes nucléaires, et nous appelons tous les États à appuyer cette initiative.

Nous continuons d'appuyer les grands instruments juridiques qui préservent et régissent les activités nucléaires menées à des fins pacifiques et nous plaidons au plus haut niveau politique pour une adhésion plus large au protocole additionnel.

Il reste encore beaucoup à faire et nous nous réjouissons d'avance de transmettre propositions et idées à la session de 2013 du Comité préparatoire du TNP afin de nous pencher sur les questions des armements nucléaires non stratégiques et de la diminution de l'importance des armes nucléaires dans les doctrines militaires, de l'entrée en vigueur du TICE, du contrôle à l'exportation, des zones exemptes d'armes nucléaires et de la plus large l'application des garanties dans les États dotés d'armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur Apakan s'apprêtant à quitter New York dans quelques jours, je voudrais, au nom de la Commission et du Bureau, le remercier de la très importante contribution qu'il a apportée à l'Organisation et aux travaux de cette commission.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis prennent activement des dispositions progressives, synergiques afin de nous rapprocher de notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. Cet objectif est au cœur de l'ordre du jour nucléaire du Président Obama, présenté à Prague il y a trois ans. Seule une conception équilibrée du maintien de la sécurité internationale permettra de nous rapprocher d'un monde sans armes nucléaires. Cela passe par un renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire en même temps que par la poursuite des efforts de désarmement.

Il y a un an, les États-Unis ont engagé des consultations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres pays dans le but de débloquent les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement et de préparer nos propres pays à des négociations que nous anticipons techniquement difficiles. Ces pays se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée pour discuter de la voie à suivre. Amener ces pays à la table de négociation est le meilleur moyen dont nous disposons pour faire progresser le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et débloquent les négociations au sein de la Conférence.

L'on entend appeler ça et là à l'adoption de démarches différentes, collectives, pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Si nous partageons cet objectif, nous ne partageons pas cette démarche sur un plan fondamental. Le désarmement, nous le savons tous, est un travail délicat. Il n'existe pas de raccourcis et de solutions de substitution à la démarche au pas à pas. Essayer de tout faire en même temps nous détournera d'efforts plus réalistes. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables aux propositions visant à mettre en place au sein du système des Nations Unies de nouveaux mécanismes visant le désarmement nucléaire. Ces mécanismes n'auraient pas plus de succès que les organes existants.

Les cinq États dotés de l'arme nucléaire signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) procèdent à des échanges intensifs sur un vaste éventail de sujets liés à chacun des trois piliers du plan d'action du TNP : le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Washington a accueilli en juin dernier la dernière d'une série de conférences des cinq membres permanents en vue de passer en revue et de planifier la progression de la réalisation par les cinq pays du plan d'action du Traité. Cette conférence était organisée dans le sillage de la conférence tenue à Londres en 2009 et de la conférence de Paris de 2011.

Comme mon estimé collègue l'Ambassadeur Wu l'a fait savoir la semaine dernière, nous travaillons à un glossaire commun de termes nucléaires. Nous planchons également sur les questions de transparence, de communication de rapports, de renforcement de la confiance et de vérification. Nous travaillons à l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et au démarrage des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et poursuivons nos échanges sur les garanties de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) et la question du retrait du TNP. Je recommande à l'attention des membres les exemplaires de la déclaration faite par les cinq membres permanents dans le cadre de cette Conférence, qui sont disponibles au fond de la salle.

Nous reconnaissons également la responsabilité qui nous revient, conjointement avec la Russie, puisque nous sommes les deux pays détenteurs des arsenaux nucléaires les plus importants. Les États-Unis et la Russie mettent en œuvre avec succès le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des

mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), qui est l'accord de désarmement nucléaire le plus complet depuis 20 ans. Lorsque les réductions prévues au titre du Traité seront achevées, nous aurons ramené les armements nucléaires déployés des côtés américain et russe à leur plus bas niveau depuis les années 50. Les inspections sur place, échanges de données, notifications et consultations fournissent un tableau très détaillé des forces stratégiques des États-Unis et de la Russie, ce qui permet à chaque partie de confirmer la véracité des activités de désarmement de l'autre côté. Son régime de vérification est à certains égards le régime de vérification le plus intrusif ayant jamais existé en matière de désarmement nucléaire et il est en train d'établir un important précédent pour les négociations à venir.

Les États-Unis se sont engagés à des réductions par étapes, y compris la recherche de nouvelles réductions, de concert avec la Russie, dans toutes les catégories d'armes nucléaires, stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées. Nous avons commencé un dialogue bilatéral sur la stabilité stratégique susceptible de jeter les fondements de futures négociations.

Alors que nous procédons à de profondes réductions en cherchant à en opérer de nouvelles, je tiens à souligner que la politique des États-Unis interdit la mise au point de nouvelles têtes nucléaires. Les États-Unis ne mettent pas au point de nouvelles armes nucléaires ni n'engagent de nouvelles missions nucléaires. Les dépenses que nous faisons en infrastructures et en améliorations nécessaires sur le plan de la sûreté ne doivent pas être amalgamées ou confondues avec la mise au point d'armements nucléaires.

Un autre domaine dans lequel nous avons vu cette année d'importants progrès est celui de l'avancement des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Les États-Unis ont travaillé activement à étoffer les assurances de sécurité négative juridiquement contraignantes au titre de ces traités. Nous avons présenté à notre Sénat les protocoles pertinents des Traités de Pelindaba et de Rarotonga pour obtenir son avis et son aval à leur ratification. Nous œuvrons à la signature du Protocole au Traité de Bangkok par les cinq membres permanents dans les meilleurs délais. Après quelques discussions préliminaires, nous comptons voir s'accélérer le rythme des consultations avec les parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous sommes

également très heureux de pouvoir dire que les cinq membres permanents et la Mongolie ont récemment fait des déclarations parallèles concernant le statut de pays exempt d'armes nucléaires attribué à la Mongolie. C'est le couronnement de nombreuses années d'efforts de la part de la Mongolie, des cinq membres permanents et de l'Organisation des Nations Unies, et il figurera dans un projet de résolution de la Première Commission qui sera, nous l'espérons sincèrement, adopté par consensus.

Plus généralement, les États-Unis ont une politique déclaratoire de non-recours ni menace de recours à des armes nucléaires à l'encontre d'États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Dans cette optique, nous poursuivons notre travail de mise en œuvre du plan d'action de la Conférence des parties chargée d'examiner le TNP en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) ainsi que le renforcement de chacun des trois piliers du TNP.

Outre nos activités de désarmement, nous nous employons, avec les États membres de l'AIEA, à régler tous les cas de non-respect des obligations de non-prolifération et à renforcer les garanties, y compris en veillant à ce que l'AIEA bénéficie de l'appui nécessaire pour s'acquitter de sa mission essentielle de vérification, et nous poursuivons nos efforts en vue d'obtenir la ratification universelle du protocole additionnel.

Comme de nombreux États représentés ici, nous restons gravement préoccupés par la non-conformité de l'Iran, de la République populaire démocratique de Corée et de la Syrie avec leurs obligations au regard du régime de non-prolifération et des résolutions du Conseil de sécurité. Comme l'a fait observer notre Sous-Secrétaire d'État par intérim dans notre déclaration liminaire (voir A/C.1/67/PV.4), ces cas remettent en cause la confiance dans le régime de non-prolifération et font obstacle à nos objectifs communs de désarmement. Ils menacent également la sécurité internationale. La communauté internationale doit insister sur un retour de ces pays au strict respect de leurs obligations, conformément au plan d'action du TNP.

Nous étoffons notre appui au troisième pilier capital du TNP, à savoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, non seulement pour renforcer le régime mais également pour contribuer au développement économique. Outre le soutien que nous apportons de longue date au Fonds de coopération technique de l'AIEA, nous nous sommes engagés à verser entre 2010 et 2015 50 millions de dollars au profit

de l'Initiative de l'AIEA concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et nous avons d'ores et déjà décaissé quelque 21 millions de dollars au titre de ce nouveau programme. Les projets financés profitent à plus de 120 pays. Nous accueillons avec satisfaction le partenariat des 12 autres pays qui nous ont rejoints en versant des contributions à cette importante Initiative de l'AIEA.

Nous pensons que l'entrée en vigueur du TICE jouera un rôle central en amenant le monde à moins dépendre des armes nucléaires, à réduire la surenchère nucléaire et à terme, à procéder au désarmement nucléaire. Le TICE imposera des contraintes à la mise au point d'armes nucléaires et à leur perfectionnement, ainsi qu'à la mise au point de types d'armements nucléaires perfectionnés. Nous sommes pleinement déterminés à œuvrer à la ratification du Traité et à son entrée en vigueur à terme.

Les États-Unis s'emploient activement à réduire les réserves qu'ils détiennent de matières fissiles pouvant être utilisées dans des armes nucléaires. Au titre de l'Accord entre les États-Unis et la Russie sur la gestion et la neutralisation du plutonium, chacune des parties procédera à l'élimination vérifiable de 34 tonnes minimum de plutonium de qualité militaire, soit une quantité suffisante pour la fabrication de 17 000 armes nucléaires au total. L'Accord est entré en vigueur en 2011 et nos deux pays travaillent avec l'AIEA à un accord sur les dispositions relatives à la vérification. Une fois neutralisé, ce plutonium se présentera sous une forme qui ne pourra lui permettre d'être utilisé pour des armes nucléaires. Et c'est irréversible.

Un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires est nécessaire si nous voulons créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une étape absolument essentielle dans l'optique du désarmement nucléaire mondial en même temps que la prochaine étape logique dans l'arrêt du développement des arsenaux nucléaires.

Sur un plan pratique, la Conférence du désarmement, qui comprend tous les grands États dotés des capacités nucléaires, fonctionne par consensus et autorise ses membres à veiller à leurs intérêts de sécurité nationale. Elle demeure l'endroit optimal pour la négociation d'un traité multilatéral d'arrêt de la production des matières fissiles. Toutefois, s'agissant de ce qui constitue l'intérêt optimal de la

communauté internationale, le cadre des négociations de ce traité importe moins que l'obtention d'un traité crédible, et pour qu'un traité soit crédible, les États les plus directement touchés par un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles doivent prendre part à sa négociation.

Je viens juste de préciser à l'intention du Comité la façon dont la voie choisie par les États-Unis a pu produire des résultats tangibles. Nous pensons qu'elle peut attester, avec la mise en œuvre actuelle du plan d'action du TNP, d'un bilan éprouvé et qu'elle nous permettra d'atteindre notre destination finale : un monde sans armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre du droit de réponse.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Il semblerait que l'Observateur de l'Union européenne ne voie les choses que d'un œil. Il formule des allégations infondées et pointe du doigt mon pays tout en fermant délibérément les yeux sur l'arsenal nucléaire d'Israël, unique dans la région, qui pointe, lui, sur nous. Certains membres de l'Union européenne ont eux-mêmes participé au développement de cet arsenal, ce qui prouve une fois de plus l'alliance non déclarée de ces pays avec Israël.

Nous avons espéré que l'Observateur de l'Union européenne citerait ne serait-ce qu'incidemment Israël comme État nucléaire en lui demandant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Israël a réaffirmé sa position en septembre 2007 en attaquant notre territoire et en détruisant un bâtiment militaire qui n'avait rien à voir avec une activité nucléaire. La destruction de ce bâtiment a constitué une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la souveraineté nationale de la Syrie. Il s'agit d'une agression qui aurait dû entraîner à l'époque la condamnation sans réserve de l'Union européenne, d'autant plus que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) estimait que la destruction de ce site constituait un acte unilatéral diminuant la capacité de l'Agence de vérifier la nature de ce bâtiment. Nous voudrions rappeler à l'Union européenne l'agression d'Israël contre un État Membre de l'ONU pour le cas où elle serait aussi intéressée par le droit international qu'elle prétend l'être.

Je voudrais aborder les points suivants. En 1968, mon pays a été l'un des premiers pays à adhérer au

TNP, bien avant que de nombreux membres de l'Union européenne ne le fassent. Mon pays plaide également de longue date pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Nous avons présenté un projet de résolution en 2003 au Conseil de sécurité appelant à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le projet de texte a subi le veto d'un pays nucléaire influent et est toujours resté depuis dans les tiroirs. Plus de 40 ans après la création du TNP, Israël n'y a toujours pas adhéré. L'Union européenne le sait mieux que personne. Certains membres de l'Union européenne ont apporté leur concours au programme nucléaire et militaire d'Israël, qui représente une menace à la sécurité et à la sûreté de l'ensemble du Moyen-Orient et de son peuple.

Enfin, je voudrais rafraîchir la mémoire du représentant du régime français en lui rappelant que la semaine dernière, dans notre droit de réponse, nous jetions quelque lumière sur les essais nucléaires effectués par son pays et qui ont conduit à des catastrophes humaines et écologiques.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait exercer son droit de réponse suite aux déclarations très provocantes et fallacieuses faites par le représentant japonais, et sa déformation des réalités de la péninsule coréenne et de la région.

S'agissant des activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, notre dissuasion nucléaire est la réponse à la politique hostile et aux menaces nucléaires des États-Unis. Si les États-Unis n'avaient pas déployé des armes nucléaires en Corée du Sud, la question des armes nucléaires sur la péninsule coréenne ne se serait jamais posée. La question nucléaire est apparue suite au déploiement d'armes nucléaires sur la péninsule coréenne par les États-Unis et à ses actes de chantage et ses menaces contre la souveraineté et la survie de la République démocratique populaire de Corée et de son peuple. Nous avons été contraints de nous doter d'une capacité de dissuasion nucléaire pour assurer notre légitime défense et garantir la sécurité de notre pays.

Deuxièmement, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a catégoriquement rejeté la résolution du Conseil de sécurité évoquée. Le Conseil de sécurité n'a jamais abordé la question de la menace posée par les armes nucléaires détenues

par les États-Unis. Le mandat du Conseil de sécurité concerne la paix et la sécurité dans le monde, mais il n'a jamais abordé la question du chantage et des menaces des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. À cet égard, un exemple typique est le fait que les États-Unis ont inscrit la République populaire démocratique de Corée sur la liste des pays qui constituent « l'axe du mal », au même titre que l'Iran et l'Iraq. Les États-Unis ont également désigné la République populaire démocratique de Corée comme l'un des sept pays qui pourraient faire l'objet de frappes nucléaires préventives. Cette stratégie de frappes préventives est toujours en vigueur; elle n'a pas été suspendue ni arrêtée. Le Conseil de sécurité devrait commencer par régler cette question, qui est une question prioritaire pour la paix et la sécurité mondiales.

Le Japon, avant d'aborder la question des activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, devrait d'abord parler et traiter de la question du chantage et des menaces nucléaires des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée.

L'enrichissement de l'uranium dont a parlé le représentant du Japon est une activité pacifique et tout à fait légitime au regard du droit international, qui autorise l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Quant à la position japonaise sur la question nucléaire, le Japon est déjà doté d'une capacité nucléaire, puisqu'il dispose de plus de 40 tonnes de plutonium et de toutes les technologies connexes. Il est capable de fabriquer des armes nucléaires dans un délai très court. Parler des trois principes non nucléaires n'est rien d'autre qu'une manœuvre politique pour cacher la vérité. Ces principes n'ont jamais été adoptés en tant que textes législatifs; il ne s'agit que de propagande politique.

S'agissant du statut du Japon, ce pays est déterminé à devenir une puissance militaire dans la région de l'Asie et du Pacifique, en se dotant de toutes sortes d'armes offensives hautement perfectionnées. Il s'est engagé sur la voie du militarisme, en créant et en provoquant des conflits territoriaux avec ses voisins, sans jamais s'excuser pour les crimes contre l'humanité sans précédent qu'il a commis.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse en réaction aux allégations sans fondement faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée sur trois points.

Premièrement, l'adhésion du Gouvernement japonais aux trois principes non nucléaires – ne pas posséder, ne pas fabriquer et ne pas permettre l'introduction d'armes nucléaires sur le territoire du Japon – reste inchangée et la détermination de mon pays à parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires afin d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires est inébranlable.

Deuxièmement, le Japon exerce une politique exclusivement orientée vers la défense et, par conséquent, les exercices menés par les Forces d'autodéfense du Japon ne ciblent aucun pays ni aucune région en particulier. En outre, le système de défense antimissile balistique que le Japon a décidé d'introduire est purement défensif et ne menace aucun pays ni aucune région entourant le Japon.

Enfin, le Japon s'est strictement conformé à ses obligations de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du régime de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'État partie au TNP. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par le Japon ont été confirmées par l'AIEA dans ses conclusions annuelles qui ont établi que toutes les matières nucléaires étaient destinées à des activités pacifiques. Par ailleurs, en plus de ses obligations juridiques, le Japon fait, en tant que mesure de transparence internationale, régulièrement rapport sur les quantités de plutonium dont il dispose, conformément aux directives sur la gestion du plutonium, et le plus récemment le 17 septembre.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement les remarques du représentant japonais, qui sont trompeuses et déforment la vérité. S'agissant du Japon, tout le monde sait que ce pays se trouve sous le parapluie nucléaire des États-Unis. Il se trouve sous ce parapluie nucléaire alors que,

comme son représentant l'a indiqué dans sa déclaration antérieure, il a été le premier pays à être victime d'une attaque nucléaire. Il s'agit d'une situation extrêmement paradoxale. Il emploie le parapluie nucléaire du pays qui a précisément largué des armes nucléaires sur son territoire. C'est très contradictoire.

Deuxièmement, le Gouvernement japonais a lui-même admis qu'il avait conclu un accord nucléaire avec les États-Unis en 1960. En vertu de cet accord, qui est très confidentiel, le Gouvernement japonais autorise les navires de guerre nucléaires des États-Unis à naviguer dans les eaux territoriales du Japon. Tout le monde le sait, il s'agit d'un fait de notoriété publique. Le représentant du Japon ne peut pas le nier.

Troisièmement, comme la République populaire démocratique de Corée l'a indiqué dans son premier droit de réponse, le Japon est déterminé à mettre au point un système conjoint de défense antimissile et à devenir une puissance militaire, capable de procéder en premier à des frappes préventives contre ses voisins.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : En cette heure tardive, je limiterai mon droit de réponse à un aspect en particulier, à savoir la prétendue introduction d'armes nucléaires sur le territoire japonais. Comme ma délégation l'a indiqué clairement à maintes reprises, il n'existe aucune preuve que le Gouvernement japonais a, à un quelconque moment, autorisé les États-Unis à faire pénétrer des armes nucléaires sur le territoire japonais. Compte tenu de la politique nucléaire déclarée des États-Unis jusqu'ici, comme par exemple l'annonce faite en 1991, l'opinion du Gouvernement japonais est qu'il n'y a actuellement aucune introduction d'armes nucléaires par les États-Unis, y compris au moyen des navires et/ou aéronefs qui accostent ou atterrissent au Japon ou bien y transitent. Je rappelle que le Japon demeure attaché à une politique de respect des trois principes de la non-nucléarisation.

La séance est levée à 18 h 15.